tés ministériels des 29 juin et 7 décembre

2. La réponse ci-dessus satisfait également

cette question.

3. Le gouvernement n'a recu aucun rapport du commissaire de l'or relatif aux conséquences de l'interprétation que celui-ci a donnée au décret du 12 juin 1901. 4. Le commissaire de l'or n'a envoyé au-

cun rapport relatif au nombre de claims et à l'étendue de terrain interdits à la suite de l'interprétation qu'il a cru devoir don-

ner au décret du 12 juin 1901.

5. On n'a reçu du commissaire de l'or aucun rapport relatif au nombre de claims qui ont fait retour à la dite concession à la suite de l'interprétation donnée au décret ve le bureau principal. du 12 juin 1901.

6. La réponse donnée à la question n° 5

satisfait également à la présente.

7. La réponse donnée à la question n° 5

satisfait également à la présente.

8. Le ministre de l'Intérieur estime que l'interprétation donnée par le commissaire de l'or un décret du 12 juin 1901, est correcte.

- 9. Les copies du décret ministériel qui ont été déposées sur le bureau de la Chambre, contiennent les termes exacts de cette or-
- 10. Les conditions de la concession sont définies dans les décrets ministériels déposés sur le bureau de la Chambre.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS-AR-RIERES DE SALAIRES.

M. MONK:

1. Le ministère des Travaux publics doit-il des arriérés de salaires aux ouvriers ?

2. Pourquoi le ministère est-il en retard pour

ces paiements?

3. Combien d'ouvriers sont employés par le dit ministère dans le comté de Beauharnois ?

Le PREMIER MINISTRE (Très honorable sir Wilfrid Laurier):

Oui, le personnel préposé au chauffage à Ottawa n'a pas été payé pour le mois de

2. La froide saison a été si longue cette année, et la houille si chère, que le crédit était épuisé.

3. Aucun.

INSPECTION DES POIDS ET MESURES A TROIS-RIVIERES.

M. MONK:

1. M. Gravel, inspecteur des poids et mesures, pour le district de Trois-Rivières, demeure-t-il et tient-il son bureau au chef-lieu de son dis-

2. Fait-il lui-même ses inspections? Sinon, par qui les fait-il faire?

3. Où demeure-t-il?

4. Combien a-t-il retiré du gouvernement à titre de salaire, etc. depuis le 1er juillet 1901 jusqu'à ce jour ?

5. Combien a-t-il perçu pour le trésor public

depuis juillet 1901 jusqu'à ce jour ?

6. Quel ouvrage a-t-il fait depuis juillet 1901 jusqu'à ce jour ?

M. SIFTON.

Le MINISTRE DU REVENU DE L'IN-TERIER (Honorable M. E. Bernier)

1. Le bureau principal est à Trois-Rivières, mais M. Gravel n'y a pas son domi-

Les inspections sont faites par M.

Gravel assisté de deux aides.

3. A Louiseville.

4. M. Gravel a, depuis le 1er juillet dernier, reçu \$749.97 comme émoluments et \$237.70 d'indemnité de déplacement.

5. Il a recueilli pour son travail, pendant

la même période, \$549.55.

6. Il a inspecté les comtés de Champlain, de Richelieu, de Maskinongé, de Saint-Maurice et la ville de Trois-Rivières, où se trou-

PUBLICATION D'UNE CIRCULAIRE.

M. BELAND:

1. Est-il à la connaissance du gouvernement que la circulaire suivante, signée "P. Landry" a été adressée du Sénat du Canada dans les comtés de la province de Québec:—

'(Confidentiel.)

Ottawa, Sénat, avril 1902.

"Monsieur,

"Je vous envoie une formule que je vous prie de vouloir bien remplir le plus tôt possible :

"1. En mettant les noms et prénoms des personnes qui occupent les emplois mentionnés dans la formule

En faisant suivre chacun de ces noms d'une

des marques suivantes :

X, si c'est un conservateur;

"O, si c'est un libéral; "? si c'est un douteux;

"3. En distinguant les conseillers comme suit, mettant les noms sur les lignes A, pour les conseillers élus cette année; sur les lignes B, pour les conseillers élus l'année dernière ; sur les lignes C, pour les conseillers élus en 1900; et en mettant à la suite du nom du maire l'une des trois lettres A. B. ou C. suivant que le maire a été élu conseiller cette année, l'année dernière ou en 1900;

4. En nommant les hôteliers et les cochers suivant leur importance et leur efficacité, com-

mençant par les plus recommandables;
"En nommant les deux chefs conservateurs et les deux chefs libéraux les plus en vue ;

"6. En ajoutant à la suite du nom du secrétaire-trésorier votre appréciation sur cet officier, qui peut être un partisan intelligent, scrupuleux, ou un adversaire habile, dangereux, à être surveillé ;

"7. En faisant connaître autant que possible le nombre d'exemplaires de chacun des jour-

naux reçus dans la paroisse; "8. En suppléant dans l'espace réservé aux remarques à tout ce que vous croirez avoir été omis dans cette formule et qui pourrait être considéré comme un renseignement utile.

"Je serai heureux de recevoir toute recom-

mandation qu'il vous plaira de faire.

"Vous n'avez pas besoin d'affranchir votre ré-

ponse si vous me l'adressez à Ottawa, au Sénat. "Je vous demanderai comme une faveur de vouloir bien me faire parvenir votre réponse le plus tôt possible.

"Je demeure, monsieur, " Votre bien dévoué,
" (Signé) P. LANDRY.